

Indicateurs de transition pour les chercheurs d'emploi certifiés par une épreuve de validation des compétences Cohortes 2021-2023 (Résultats 2022-2024)

Région de Bruxelles-Capitale

view.brussels

Sommaire

- Indicateurs Taux de sortie vers l'emploi (TSE) et Taux de sortie positive (TSP)
- Méthodologie
- Résultats
- Conclusion

Indicateurs TSE et TSP

Objectif

Analyser les **taux de sortie vers l'emploi** (TSE) et les **taux de sortie positive** (TSP) des chercheurs d'emploi (CE) bruxellois ayant eu une épreuve de validation de compétence réussie (personnes certifiées)

- Concepts de TSE et TSP → permet d'examiner le parcours de CE à partir d'un moment spécifique
- Exemples
 - ▶ CE venus s'inscrire auprès d'Actiris ;
 - ▶ CE accompagnés par Actiris ou par un partenaire (ML, CPAS, etc.) ;
 - ▶ CE ayant bénéficié d'un dispositif spécifique (programme d'emploi, stage, article 60, etc.) ;
 - ▶ Stagiaires ayant terminé une formation professionnelle (Bruxelles Formation, VDAB Brussel).



- Ces indicateurs de **transition formation-emploi** constituent une information importante pour l'évaluation des politiques publiques de formation et de certification professionnelle et pour le pilotage de l'offre de formation et de certification professionnelle.
- Ils permettent de mieux appréhender l'insertion sur le marché du travail et comprendre les parcours des candidats validant les compétences.

Définitions



Taux de sortie vers l'emploi (total / min. 1 mois)

Il est calculé en rapportant **le nombre de stagiaires sortis vers un emploi (quelques soit la durée / d'une durée minimum d'un mois)**, endéans les 12 mois de la fin du dispositif, **au nombre total de bénéficiaires du dispositif**



Remarque : L'insertion dans l'emploi (min. 1 mois) est généralement privilégiée pour exclure les actions de travail très courte càd en reprenant les actions de travail de minimum un mois

Taux de sortie positive

Il indique la **proportion de sorties définies comme positives** (soit une insertion dans l'emploi **de minimum un mois**, une entrée dans une nouvelle formation ou un démarrage de stage en entreprise) **à l'issue du dispositif et sur un horizon de 12 mois**, par rapport au nombre total de bénéficiaires du dispositif.

Cohorte 2023 => résultats 2024

Méthodologie

À partir des **fichiers reçus du Consortium** portant sur les candidats certifiés (épreuves de 2021 à 2023), différents critères ont été mis en place pour délimiter la population étudiée :

- ▶ **Une seule épreuve réussie** par candidat (dernière de l'année) pour le calcul des indicateurs globaux ;
- ▶ **Uniquement les candidats retrouvés** dans la base de données d'Actiris ;
- ▶ Pour chaque candidat, l'épreuve est prise en compte seulement s'il n'y a **pas d'autre épreuve réussie dans les 6 mois** qui suivent ;
- ▶ En **excluant les candidats qui ont déjà une action de travail en cours** lors de l'épreuve de validation.

	Effectifs	% du total des effectifs
Nombre de stagiaires unique par année	500	100,0%
Nombre de numéro ibis valide	485	97,0%
Pas d'autre date dans les 6 mois	476	95,2%
Pas de travail en cours lors de l'épreuve	427	85,4%

(1) Données transmises par le CVdC pour les candidats qui se sont déclarés comme CE et ont explicitement accepté de transmettre leurs données et qui ont réussi au moins une épreuve de validation.

Données

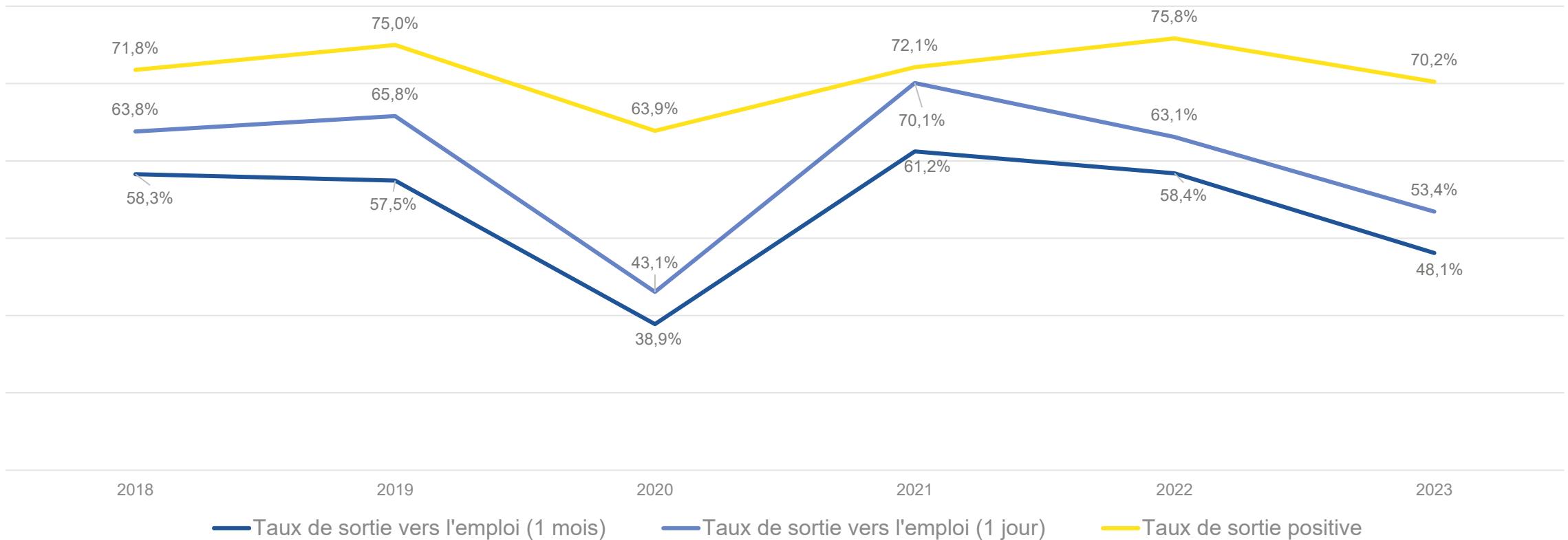
Les TSE et TSP sont calculés à partir des données disponibles auprès d'Actiris :

- Les données reçues via la BCSS (ONSS, INASTI, etc.) ;
- Les données reçues des partenaires d'Actiris (Bruxelles Formation, VDAB, etc.) ;
- Les données complétées par les chercheurs d'emploi dans leur dossier;
- Pas de données automatisées provenant de l'Enseignement de promotion sociale (sauf certaines formations en langues), ni les reprises de formation organisées à l'efp/Sfpme, pas plus que celles du Forem et de l'Ifapme mais prise en compte des dispenses pour reprises d'études (via le changement de catégorie)



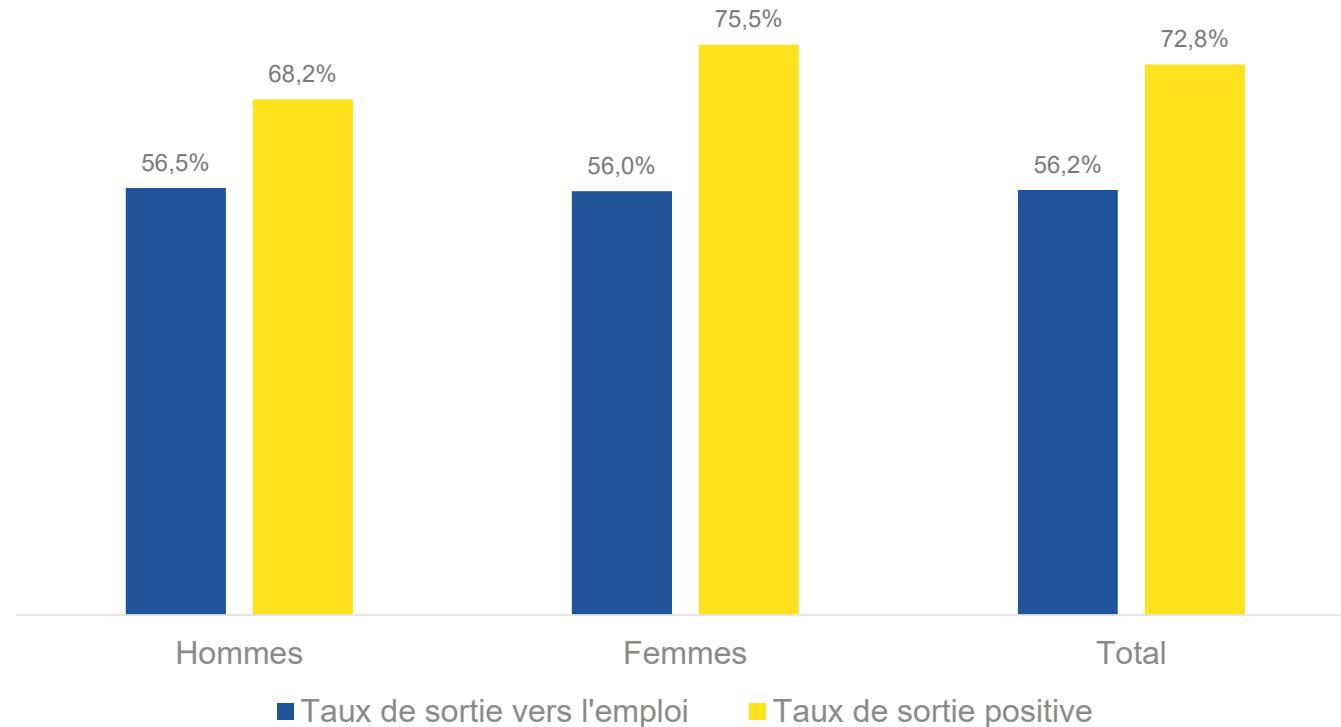
Résultats

Taux de sortie selon l'année d'épreuve de validation des compétences



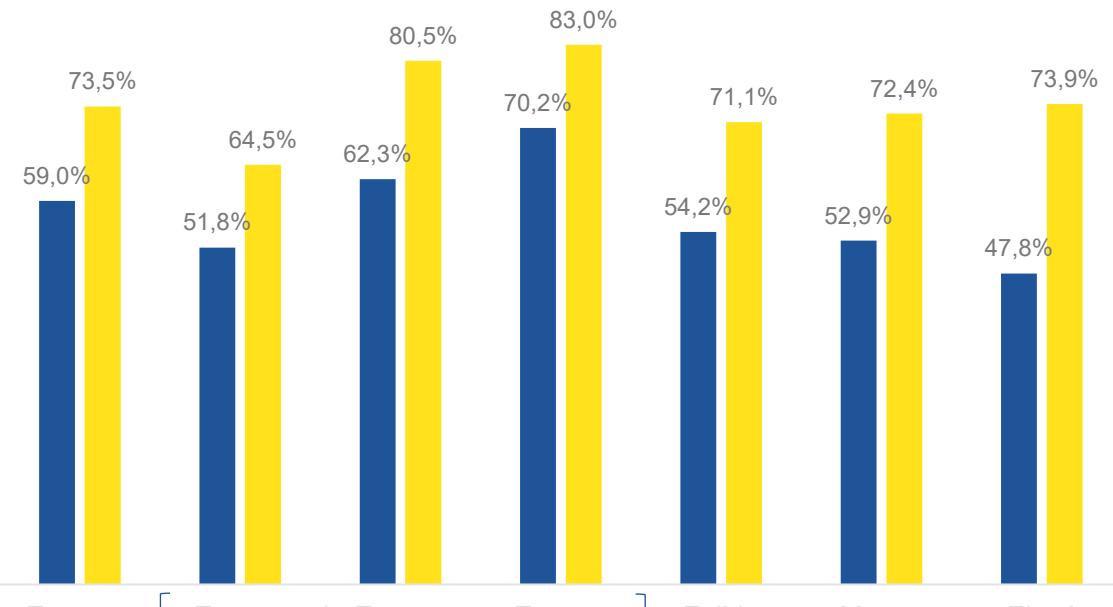
Résultats

Taux de sortie vers l'emploi (1 mois) et taux de sortie positive total sur les années 2021 à 2023

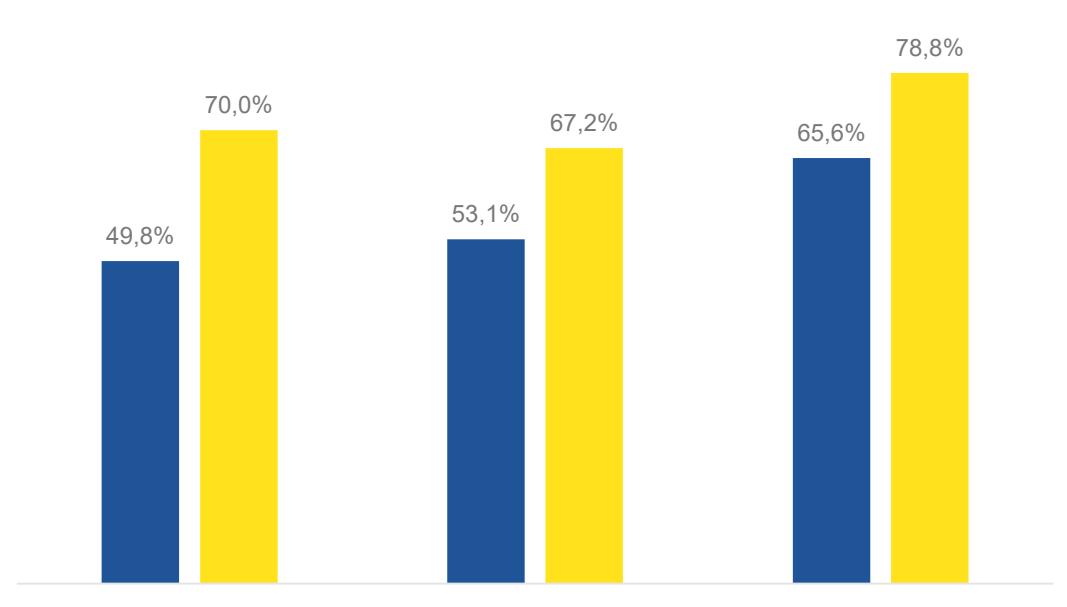


TSE (min. 1 mois) et TSP des candidats ayant réussi une épreuve de validation des compétences – 2021 à 2023

... selon le niveau d'études



... selon la nationalité

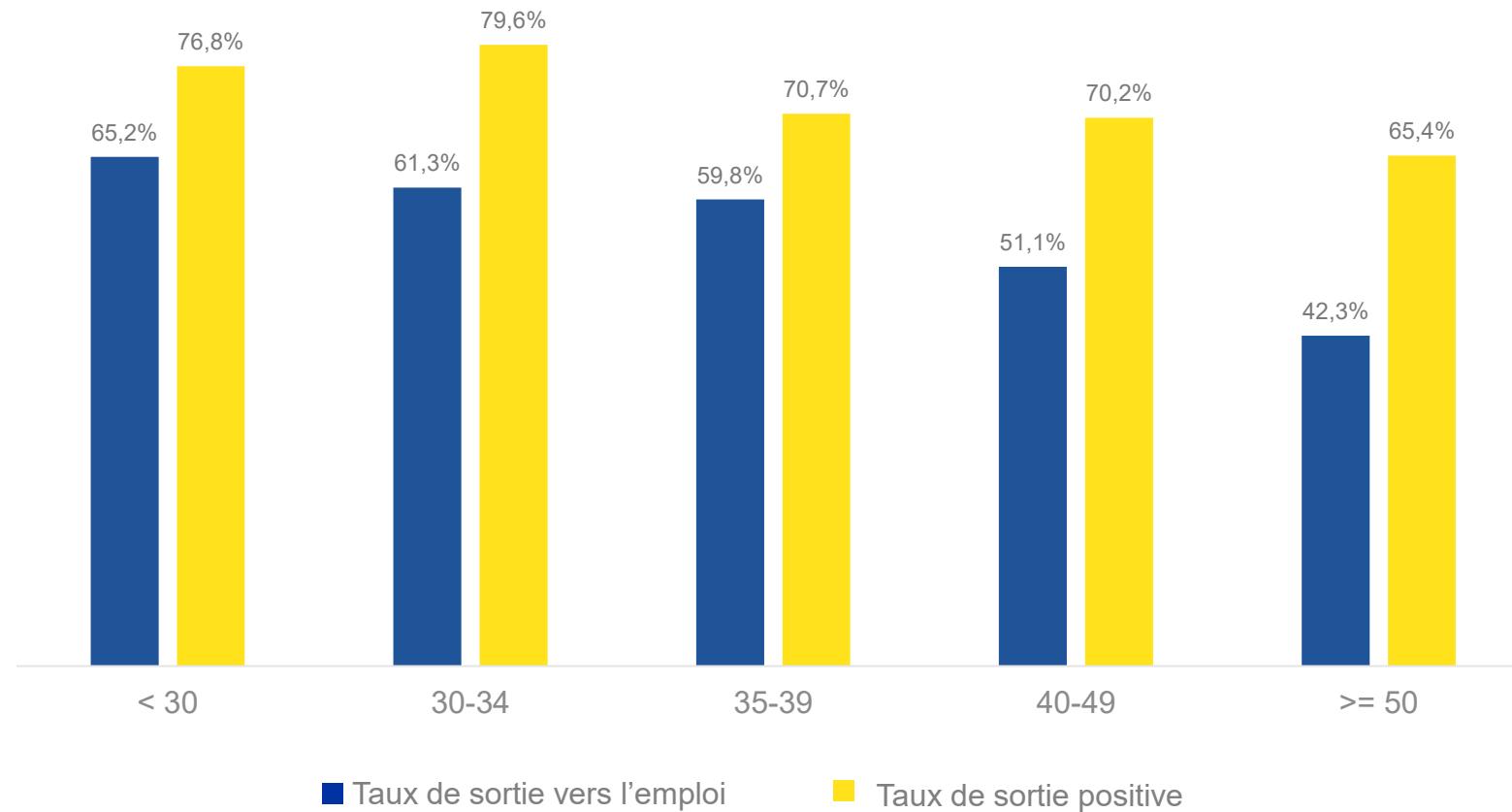


Etranger sans équivalence
 a. Etranger : b. Etranger : c. Etranger :
 Faible Moyen Supérieur

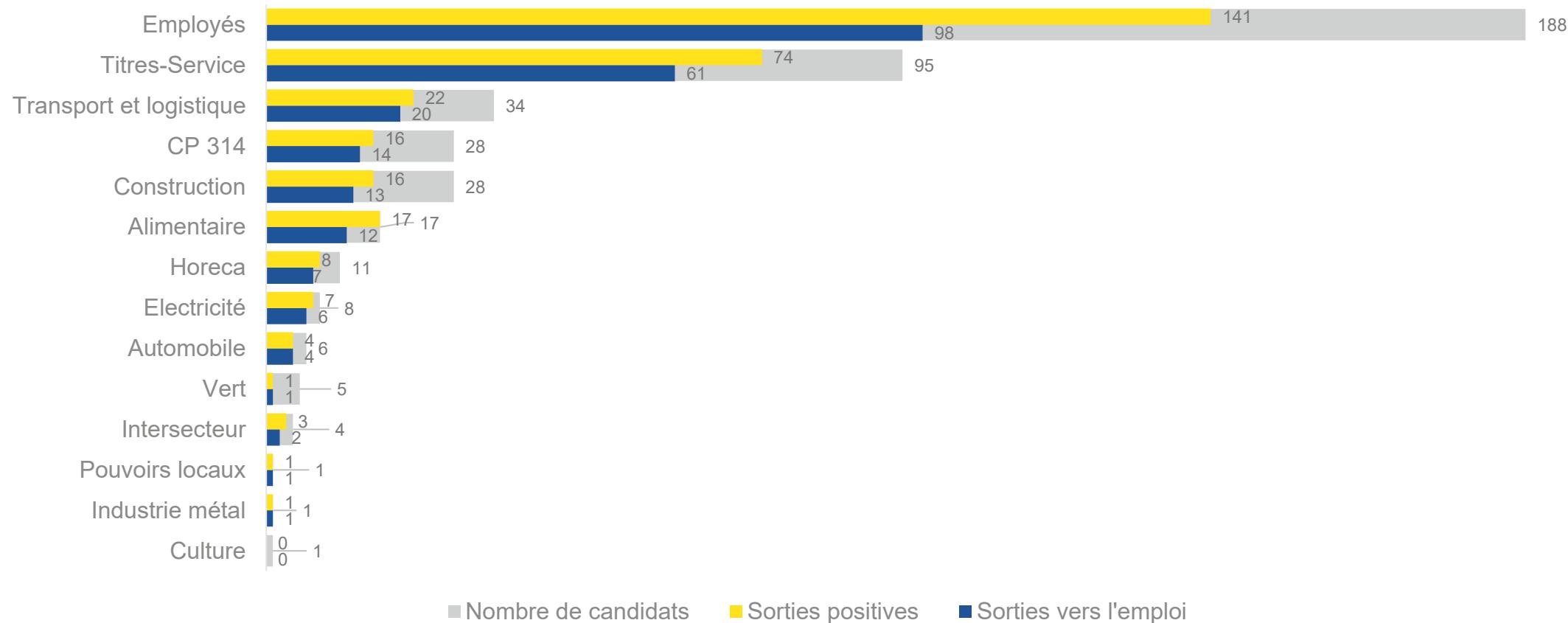
■ Taux de sortie vers l'emploi

■ Taux de sortie positive

TSE (min. 1 mois) et TSP des candidats ayant réussi une épreuve de validation des compétences selon l'âge – 2021 à 2023



Nombre de sorties vers l'emploi (1 mois) et sorties positives selon le secteur (CVdC) – 2021 à 2023



Comparaison Wallonie – Région de Bruxelles-Capitale

		Wallonie (Forem)		RBC (Actiris)	
		2018-20	2021-23	2018-20	2021-23
Femmes	Candidates	481	380	262	273
	Taux de sortie vers l'emploi (total)	63,6 %	61,8 %	60,7 %	60,1 %
	Taux de sortie positive*	73,4%	73,9%	73,3%	75,5%
Hommes	Candidats	327	366	201	154
	Taux de sortie vers l'emploi (total)	66,4 %	62,6 %	62,7 %	66,9 %
	Taux de sortie positive*	74,6%	72,1%	70,6%	68,2%
Total	Candidat.e.s	808	746	463	427
	Taux de sortie vers l'emploi (total)	64,7 %	62,2 %	61,6 %	62,5 %
	Taux de sortie positive*	73,9%	73,1%	72,1%	72,8%

* Différence de définition entre Forem (min. 1 jour) et Actiris (min. 28 jours)

Source : CVdC, Forem, Actiris, view.brussels

Mais ces indicateurs ne permettent pas de déterminer l'impact des dispositifs :

- Ces indicateurs permettent de mieux appréhender l'insertion sur le marché du travail et comprendre les parcours des CE ayant réussi une épreuve de validation des compétences.
- Ces indicateurs, comme pour tous les dispositifs, ne permettent pas **de déterminer l'impact** de la certification sur l'accès à l'emploi. Ce type d'évaluation nécessiterait de connaître ce qu'il serait advenu de ces CE s'ils n'avaient pas été certifiés. Autrement dit, en l'absence de certification, auraient-ils accédé à l'emploi ?

Conclusions

- On a rajouté les TSE (total) et le nombre de sorties par secteur (CVdC)
- En prenant les cohortes de 2021 à 2023, on observe **un TSE (min. 1 mois) d'environ 56,2% et un TSP de 72,8% pour les CE bruxellois ayant été certifiés via une validation des compétences.**
- **Diminution des TSE pour les cohortes de 2022 et 2023** (contexte macroéconomique défavorable + attentisme sur le marché du travail)
- On observe des TSE élevés à la fois pour les **CE ayant fait des études à l'étranger** non reconnues en Belgique ainsi que pour les **CE faiblement qualifiés et moyennement qualifiés**.
- On observe globalement des résultats cohérents par rapport aux cohortes précédentes (2018-2020)
- On observe également des résultats cohérents par rapport au Forem.

Merci !